

Juin 2018

Les motifs et le choix de licencier deux d'entre nous en disent long sur le mépris que la direction du groupe SFR a vis à vis de ses salarié.e.s

Posons les bases :

Depuis de nombreuses semaines, SUD SFR Distribution alerte la direction et le CHSCT, sur le non-respect du code du travail par SFR Distribution.

En effet, chaque salarié.e n'a pas systématiquement une chaise à sa disposition en boutique.

Chaque salarié.e n'a pas systématiquement de l'eau potable fraîche à sa disposition...

Le CHSCT n'ayant par ailleurs pas donné suite aux alertes remontées à ce sujet.

Il faudra attendre l'intervention de l'inspection du travail pour que le nécessaire soit fait.... sur 1 SEUL magasin...

Non contente de traiter ses salarié.e.s plus mal que du bétail, la direction de SFR Distribution décide de licencier un de ses salariés au motif qu'il n'aurait pas respecté le "dress-code" qu'elle tente d'imposer par la force.

Le second salarié, sera quant à lui, licencié pour avoir refusé de faire des photocopies pour une amie de la soeur d'un des gros actionnaires du groupe.

Malgré des témoignages attestant les bons "états de services" et la parfaite gestion du différent par le dit salarié, la direction décide de suivre la plainte promulguée par la "soeur de" et décide donc de licencier ce salarié dans le plus grand mépris de classe.

Face à l'oppression de cette GRAVE dérive, nous, salarié.e.s du groupe SFR, devons être solidaires et nous préparer à faire front.

SUD SFR Sa s'associe à SUD SFR Distribution pour dénoncer cette attitude digne des régimes les plus autoritaires.

Nous demandons la réintégration sans condition et sans délai de ces deux salariés qui ne "rentrent pas dans les cases" que la direction tente d'imposer par la terreur.